

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue le mardi 4 août 2009, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Roger Kenney, conseiller  
Mme. Francine Jolivette, conseillère  
M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier

Présence dans la salle : 3 personnes

**Ouverture de l'assemblée**

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R0908-194**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 11.1 Bris d'asphalte chemin Bernard par un entrepreneur privé;
- 11.2 Marche Santé – 30 août 2009.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Vérification du quorum
  - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
  - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2009
  - 4.2 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques
  - 5.1 Rapport d'activité et vérification des téléavertisseurs – pour le mois juin 2009
  - 5.2 Statistiques 911 – pour le mois juin 2009
6. Présentation des comptes et rapports
  - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
  - 6.2 Présentation des comptes dus au 24 juillet 2009
  - 6.3 Présentation des comptes payés au 24 juillet 2009
  - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 24 juillet 2009
  - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte au 18 juillet 2009
  - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
7. Formulation de règlement
  - 7.1 Adoption par résolution du règlement numéro 2009-273 – «Règlement régissant les ventes de garage sur le territoire de la municipalité de Messines».
  - 7.2 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. Ressources humaines – aucun item

## 9. Affaires nouvelles

- 9.1 CPGLC - demande de défrayer les coûts d'assurance pour le pont du sentier récréatif, des refuges et des toilette sèche
- 9.2 CPGLC – demande de défrayer 50% des coûts de montage et d'impression du dépliant «Bienvenue au Sentier récréatif des lacs des Cèdres»
- 9.3 Loi régissant le régime pour les carrières, sablières ou gravières – demande de modification à la loi
- 9.4 COMBEQ – Formation « Permis... Pas permis... »
- 9.5 Achat d'un camion 10 roues muni d'un système de boîte interchangeable SBI-100 30 tonnes de l'année 2009 ou 2010 par l'entremise d'un contrat de type location-bail
- 9.6 Report de l'assemblée régulière du conseil du mois d'octobre 2009
- 9.7 Modification de la résolution R0906-170
- 9.8 Soirée des bénévoles 2009 – Budget provisoire
- 9.9 Chemin Jolivette – Travaux d'asphaltage
- 9.10 Nomination d'un nouveau chemin - « chemin du lac Laverdure »
- 9.11 Nomination d'un nouveau chemin - « chemin Plouffe »

## 10. Correspondance

- 10.1 MRC – Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire n° 2009-206 visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- 10.2 Monsieur Ward O'Connor – Invitation aux membres du Conseil au 3<sup>e</sup> pèlerinage annuel de la grotte de Fatima de Maniwaki
- 10.3 CEHG – Remerciement
- 10.4 Le club des petits déjeuners de l'école de Messines – lettre de remerciement

## 11. Varia

## 12. Période de questions

## 13. Clôture et levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

## **PROCÈS VERBAUX**

**R0908-195**

### **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juillet 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre à été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **COMPTES ET RAPPORTS**

**R0908-196**

### **Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier au 24 juillet 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, règlement délégrant certains pouvoirs d'autorisation des dépenses et de passer des contrats au Directeur général / secrétaire- trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses engagées par le Directeur général / secrétaire- trésorier pour la période du 30 juin 2009 au 24 juillet 2009 est de 2 586.10\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier pour la période du 30 juin 2009 au 24 juillet 2009 a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une approbation de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé pour la somme de 2 586.10\$.

**ADOPTÉE**

**R0908-197**

**Pour accepter la liste des comptes dus au 24 juillet 2009**

La liste des comptes dus pour la période du 30 juin 2009 au 24 juillet 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Kenney,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des comptes dus pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour un total de 28 448.48\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-198**

**Pour accepter la liste des comptes payés au 24 juillet 2009**

La liste des comptes payés pour la période du 30 juin 2009 au 24 juillet 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Roger Kenney,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes payés pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour la somme de 241 193.62\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-199**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 24 juillet 2009**

La liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 30 juin 2009 au 24 juillet 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Roger Kenney,  
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les salaires payés par dépôt direct pour la période mentionnée ci-dessus et ce pour la somme de 30 021.66\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**R0908-200**

**Adoption par résolution du règlement numéro 2009-273 – « Règlement régissant les ventes de garage sur le territoire de la municipalité de Messines »**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du règlement numéro 2009-273 à été remis à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le règlement numéro 2009-273 « Règlement régissant les ventes de garage sur le territoire de la municipalité de Messines », soit adopté tel que présenté suite à l'ajout de l'alinéa 7 à l'article 3, et que celui-ci fasse parti intégrante du présent procès-verbal comme s'il était ici décrit au long.

**ADOPTÉE**

**R0908-201**

**Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**R0908-202**

**CPGLC – demande de défrayer les coûts d'assurance pour le pont du sentier récréatif, des refuges et des toilettes sèches**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Roger Kenney,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité défraie, à partir de l'année 2009 et pour les années à venir, les coûts relatifs aux assurances de la CPGLC concernant le pont du sentier récréatif, des refuges et des toilettes sèches, au coût de 166.77\$ pour l'année 2009.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-203**

**CPGLC – demande de défrayer 50% des coûts de montage et d'impression du dépliant « Bienvenue au Sentier récréatif des lacs des Cèdres »**

**CONSIDÉRANT QUE** la CPGLC a fait fabriquer des dépliants pour le nouveau sentier récréatif;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau dépliant servira à titre d'outil promotionnel et que le conseil juge que celui-ci sera bénéfique afin de faire connaître la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jean Lapointe, président de la CPGLC, demande à la municipalité de défrayer 50% des coûts de montage et d'impression des dépliants, soit un montant de 609.00\$ en plus des taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de 50% des coûts de montage et d'impression des dépliants à l'entreprise Imprimak de Maniwaki, et ce au coût de 609.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-204**

**Loi régissant le régime pour les carrières et sablières – demande de modification à la loi**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines à adopter un règlement portant le numéro 2009-272 et ce, conformément aux dispositions des articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** les méthodes préconisées par le législateur en cas d'absence d'une balance sur un site d'une carrière ou d'une sablière, soit par photo arienne ou par mesurage, dont ses deux alternative requere les services de professionnelles (service de photographie arienne ou service d'un arpenteur-géomètre), que les coûts engendrer par ses services risque de largement dépasser les sommes perçu des exploitants;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'application de la nouvelle réglementation risque d'avoir un effet contraire que celle prévue par le législateur et que les sommes perçu risquent de servir plus-tôt à l'administration du nouveau régime et non à la réfection des réseaux routier municipale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Roger Kenney,  
Appuyé par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines demande au Gouvernement du Québec de déclarer un moratoire sur la nouvelle Loi régissant les carrières et sablières.

**QUE** de modification soit apporter à la nouvelle Loi afin de s'assurer que les sommes perçu par les municipalités serviront à entretenir le réseau routier et non à l'administration du program.

Note : Demande d'une résolution d'appui de toutes les municipalités de la MRC de la Vallée- de-la-Gatineau qu'une résolution soit adopter par leur conseil respective et que copie de celle-ci soit envoyer au Gouvernement du Québec, ainsi qu'à madame Stéphanie Vallée, député de Gatineau.

**R0908-205**

**COMBEQ – Formation « Permis...Pas permis... »**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Roger Kenney,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, à participer à la formation intitulée « Permis...Pas permis » qui se tiendra à Gatineau le 21 octobre prochain. Outre les coûts d'inscription au montant de 235.00\$ en plus des taxes applicables, la municipalité s'engage à défrayer les frais de déplacement encourus par cette formation.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-206**

**ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES MUNI D'UN SYSTÈME DE BOITE INTERCHANGEABLE SBI-100 30 TONNES DE L'ANNÉE 2009 OU 2010 PAR L'ENTREMISE D'UN CONTRAT DE TYPE LOCATION-BAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres en vue d'acquérir un camion tel que mentionné ci-dessus et ce conformément à l'article 935 et suivants du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à reçu cinq (5) soumissions, dont quatre (4) sont en conformités avec les exigences demandés soient :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMISSIONNER, OBLIGATION TOTALE DE LA MUNICIPALITÉ (montant incluant le coût total du camion, des équipements, des frais de financement et des taxes applicables.</b>	<b>TAUX ANNUEL DE CRÉDIT</b>	<b>CONFORMITÉ</b>
SURGENOR # 1	337 446.00\$	7%	CONFORME
SURGENOR # 2	340 260.00\$	7,5%	CONFORME
GÉRARD HUBERT AUTOMOBILE	335 905.80\$	5,75%	CONFORME
FREIGHTLINER MT-LAURIER	326 353.20\$	8%	NON-CONFORME
INTER-OUTAOUAIS	333 850.80\$	7,60%	CONFORME

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Inter-Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse populaire Desjardins Gracefield et de la Haute-Gatineau (C.F.E. "Les Hautes") offre par l'entremise du programme Profam un financement par tempérament à un taux plus avantageux pour la municipalité, soit de 5,7% pour la durée du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse des prix soumissionnés, conforme, moins les frais de financement compris dans Ces prix et en ajoutant le financement de la Caisse populaire Desjardins à un taux de 5,7%, la soumission d'Inter-Outaouais demeure le plus bas soumissionnaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Roger Kenney,  
Appuyé par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'OCTROYER** le contrat à Inter-Outaouais de Papineauville (Québec), J0V 1R0, pour le camion mentionné en titre et ce, selon les spécifications du devis de soumission : 09002. Que le contrat octroyer soit pour l'achat du camion et des équipements seulement sans financement, pour la somme de 245 431.91\$ en plus des taxes applicables.

**Il est de plus résolu d'octroyer** à la Caisse populaire Desjardins Gracefield et de la Haute-Gatineau (C.F.E. "Les Hautes"), le contrat de financement du dit camion et des équipements, en plus des taxes applicables, par l'entremise d'un contrat de type "Profam" pour une période de 60 mois, par mensuel-été égaux pour la durée du terme établi et d'un taux fixe pour la durée du marché de 5,7%. Dont la municipalité devient propriétaire unique du camion et des équipements à la fin de la période visée sans aucun autre frais ou taxes.

**Il est également résolu d'autoriser** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith, de signer au nom de la municipalité de Messines auprès d'Inter-Outaouais et de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield et de la Haute-Gatineau (C.F.E. "Les Hautes") tous documents relatifs à cette résolution.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R0908-207**

**Report de l'assemblée régulière du conseil du mois d'octobre 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> novembre prochain se tiendra les élections municipales dans l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 30<sup>ième</sup> jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection régulière (2 octobre 2009, 16h30) et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus a prêté le serment, le conseil ne peut siéger, à moins que ne survienne un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil (art. 314.2 L.E.R.M.);

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'assemblée du conseil normalement prévue pour le 5 octobre prochain soit avancée au 28 septembre 2009.

**ADOPTÉE**

**R0908-208**

**Modification de la résolution R0906-170**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a approuvé par sa résolution R0906-170 de déboursier une somme de 288.00\$ au Centre d'expertise et d'analyse environnementale du Québec pour le programme de surveillance volontaire des lacs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçue une seconde lettre mentionnant que les frais sont de 530.00\$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De changer les coûts stipulés à la résolution R0906-170 pour un montant de 530.00\$ au lieu de 288.00\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-209**

**Soirée des bénévoles 2009 – Budget provisoire**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget provisoire de 2 000.00\$ pour la préparation de la soirée des bénévoles qui se tiendra le 19 septembre prochain à la salle Réjean-Lafrenière de Messines.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-210**

**Chemin Jolivette – Travaux d'asphaltage**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté par sa résolution R0905-148 qu'une demande d'aide financière soit acheminée à la Députée provinciale madame Stéphanie Vallée, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour un montant de soixante-dix milles dollars (70 000.00\$) et ce, afin de permettre la réalisation du revêtement du chemin Jolivette;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenue une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 25 000.00\$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Roger Kenney,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une demande de soumission auprès de deux soumissionnaires, et ce pour la pose de traitement de surface (traitement double) sur une partie du chemin Jolivette.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-211**

**Nomination d'un nouveau chemin – « chemin du lac Laverdure »**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a approuvé par sa résolution R0905-142 de reconnaître le nouveau chemin privé donnant accès aux parties des lots 50 et 51 du rang 5, canton de Bouchette sis sur le coté nord du Lac Laverdure, soit à partir du chemin de la Montagne comme étant le « chemin Jonathan » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de Toponymie du Québec a informée la municipalité que le nom « Jonathan » ne respectait pas les règles de conformités pour les noms de rues ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le nouveau chemin privé donnant accès aux parties des lots 50 et 51 du rang 5, canton de Bouchette sis sur le coté nord du Lac Laverdure, soit à partir du chemin de la Montagne comme étant le « chemin du lac Laverdure ».

**ADOPTÉE**

**R0908-212**

**Nomination d'un nouveau chemin « chemin Plouffe »**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean Plouffe doit accéder par un chemin privé pour aller à son chalet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la famille Plouffe utilise ce chemin depuis de nombreuses années pour accéder à leur chalet ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Plouffe souhaite nommer le chemin privé qu'il emprunte « chemin Plouffe » puisque son père était un des premiers propriétaires du secteur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Roger Kenney,  
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le chemin privé que monsieur Plouffe utilise pour se rendre à son chalet « chemin Plouffe » en hommage à son père qui fut l'un des premiers propriétaires de ce secteur.

**ADOPTÉE**

**R0908-213**

**Marche Santé – 30 août**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour la location de bruleur, de marmites, de propane et d'épicerie lors de la tenue de la marche de santé qui aura lieu sur le terrain du CMC le 30 août prochain.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R0908-214**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h20.

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général/secrétaire trésorier